



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26264
6 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 6 AOUT 1993, ADRESSEE A LA PRESIDENTE
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 849 (1993) que le Conseil de sécurité a adoptée le 9 juillet 1993 et dans laquelle, entre autres dispositions, il souligne l'importance qu'il attache à la mise en oeuvre d'un cessez-le-feu et d'un processus de paix auxquels l'Organisation des Nations Unies soit effectivement associée. A cette fin, le Conseil m'a prié de dépêcher mon Envoyé spécial, l'Ambassadeur Edouard Brunner, dans la région afin d'aider à parvenir à un accord sur l'application du cessez-le-feu.

Un accord de cessez-le-feu a été signé à Sochi, le 27 juillet 1993, par les parties géorgienne et abkhaze, avec l'assistance du Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Boris Pastoukhov. Mon Envoyé spécial est arrivé dans la région le 28 juillet, quatre heures après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu et y est demeuré jusqu'au 31 juillet. Il y a tenu des discussions avec les deux parties au conflit, ainsi qu'avec des représentants de la Fédération de Russie. Il s'est en outre entretenu, le 3 août, à Moscou, avec M. Pastoukhov et d'autres personnalités.

Les consultations qu'il a tenues ont porté essentiellement sur les dispositions du paragraphe 9 de l'accord de cessez-le-feu, qui stipule que toutes les parties au conflit doivent reprendre, sous l'égide de l'Organisation, et avec la coopération de la Fédération de Russie, les négociations en vue de l'élaboration d'un accord sur le règlement global du conflit en Abkhazie.

Le chef de l'Etat géorgien, M. Eduard Chevardnadze, était très favorable à la tenue d'une première série de négociations entre les deux parties au conflit en Abkhazie et a suggéré qu'elles aient lieu à Genève. Les autorités abkhazes, conduites par M. Vladislav Ardzinba, ont également approuvé cette idée.

Les parties géorgienne et abkhaze ainsi que M. Pastoukhov sont convenus d'engager ce processus dès que possible sous l'égide de l'Organisation, la Fédération de Russie agissant comme médiateur. Cela étant, s'agissant de la date précise et du lieu des négociations, M. Pastoukhov a préféré, avant de prendre position, attendre afin de voir comment tiendrait le cessez-le-feu.

Je me félicite du résultat des consultations menées par mon Envoyé spécial. Le cessez-le-feu et le déploiement d'observateurs des Nations Unies et d'observateurs russes constituent un grand pas en avant. Cependant, il faut aussi que s'engage un processus politique si l'on veut s'attaquer à la racine du conflit, qui est d'essence politique. Le fait que les deux parties soient

disposées à se rencontrer et à se parler est une occasion qu'il ne faut pas laisser passer.

J'ai donc demandé à mon Envoyé spécial de poursuivre ses efforts, en vue de la convocation d'une première série de négociations avant le 15 septembre, si possible à Genève.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
